liste de fournisseurs - et une quantité en stock qui diffère selon les magasins. Un fournisseur a un numéro unique, une raison sociale et un numéro de téléphone.

## Q1: Etablir le MCD de la gestion des stocks

## **Exercice 6:**

La Fédération Française de Gymnastique souhaite moderniser son système d'information. Le nouveau système d'information devra être déployé dans tous les clubs affiliés à la fédération. Ce système devra prendre en charge la gestion des licences, l'organisation des compétitions et la communication autour des activités des clubs de gymnastique.

## Organisation des compétitions :

Une compétition de gymnastique est identifiée par un numéro unique, possède un nom, a des dates de début et de fin, une ville et est organisée par un club. Un club a un numéro unique, un nom et une date de création. Il appartient à une ville. Une compétition est composée d'un certain nombre d'épreuves. Chaque épreuve possède un numéro unique dans une compétition, un nom, se déroule à une date donnée et a lieu dans une salle. Chaque salle est identifiée de manière unique par un code, et est caractérisée par une capacité d'accueil de spectateurs. Afin de participer aux compétitions, les athlètes doivent s'inscrire d'abord à la compétition et ensuite aux épreuves auxquelles ils souhaitent participer dans cette compétition. Lors de l'épreuve, un athlète est noté par plusieurs juges. Chaque juge attribue une note. L'ensemble des notes, ainsi obtenu, permet de déterminer le classement de l'athlète à l'épreuve. Le système d'information doit pouvoir restituer l'ensemble des notes d'un athlète, permettre de savoir quel juge les a attribuées et de connaître le classement des athlètes aux épreuves. Un athlète peut participer à plusieurs épreuves lors d'une compétition.

L'organisation des compétitions incombe aux clubs organisateurs. Les réunions de préparation et les démarches de validation des compétitions auprès de la fédération sortent du champ de la présente étude. Le système d'information doit cependant supporter la saisie, le stockage et la restitution des informations relatives aux compétitions. Seul l'administrateur a le droit d'entrer et de mettre à jour les informations sur les clubs, les compétitions et les épreuves qui les constituent ainsi que la constitution des jurys (affectation des juges aux épreuves). La saisie et la mise à jour des résultats des compétitions sont faites par les secrétaires des clubs organisateurs. L'accès au système est donc protégé par des droits d'accès bien définis.

Le système d'information prévoit cependant une interface Web (accès libre) pour permettre à un visiteur de consulter les calendriers des compétitions et les résultats.